



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023**

DELIBERATION N° 15

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 24
Votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille-vingt-trois, le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 9 novembre 2023

Membres présents :

F. GONZALEZ – MJ ROQUES – G. LASSABE – M. EVENE-MATEO – J. DOS SANTOS – L. GUYONNIE – P. ACEDO – S. DARRIGUES – JM GUTIERREZ – JP CAZAUX – C. DUPIN – JP ALPHA – X. BAYLAC – C. DUFOUR – E. DEITIEUX - A. DARTIGUES - A. VALETTE, – D. LAVIGNE – MA THEBAUD – J. RANCE – F. BILLARD, H. ETCHENIQUE, M. BECRET, C. MARTIN.

Membres représentés par pouvoir :

C. DOS SANTOS donne pouvoir à Madame Monia EVENE-MATEO
S PUYO donne pouvoir à Mme Alexandra VALETTE
J WEBER donne pouvoir à Monsieur José DOS SANTOS
X BAYLAC donne pouvoir à Monsieur Francis GONZALEZ
B GERY donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR

Secrétaire de séance : JP CAZAUX

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Gestion et coupure de l'éclairage public.

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM.

Il précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Rénovation EP - (SDEPA) - Rénovation 2023", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Objet :
**Electrification
rurale –
Programme
rénovation EP
(SDEPA) –
Rénovation
2023
APPROBATION
du projet et du
financement de
la part
communale -
Affaire
n° 23REP007**

Le Conseil Municipal,**Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,**

- **Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.

- **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C :	74 207,98 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	7 420,80 €
- frais de gestion du TE64	3 092,00 €

TOTAL 84 720,78 €

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	12 000,00 €
- F.C.T.V.A. (à récupérer par TE64)	13 390,39 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par TE	56 238,39 €
- participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	3 092,00 €

TOTAL 84 720,78 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le TE64 lorsque les travaux sont éligibles.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 16 novembre 2023
Le Maire,**



**Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la publication
le**